N° 2026.02.4

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260309-2026_02_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt février, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, LONCLE, JOUFFE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, DETOT, EVEN, MARTIN et MENIER Conseillères Municipales
MM. BIARD, BOITTIN, CADE, DOS et LETONTURIER Conseillers Municipaux

EXCUSÉ : **M. MILLOT (procuration à M. BIARD).**

Monsieur Michel BOITTIN a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

RÉGULARISATION FONCIÈRE AU LIEU-DIT « LA PLANCHE » : CHOIX D'UN GÉOMÈTRE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2019, il avait été décidé de créer une liaison douce entre le bourg et la Jannais. Suite aux travaux réalisés en 2022, le bornage définitif de cette liaison douce n'a pas été effectué.

Afin de régulariser la situation, elle présente trois devis :

ENTREPRISE	Montant H.T.	Montant T.T.C.
FORGEOUX (St Malo)	1 440,00 €	1728,00 €
EGUIMOS (Dinan)	1 420,00 €	1704,00 €
HAMEL (Montfort-sur-Meu)	1 300,00 €	1 560,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Retient** l'offre de la société HAMEL de Montfort-sur-Meu pour un montant de 1 300,00 € H.T. soit 1 560,00 € T.T.C.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.